

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 8 février 2022 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Luc Barthassat, Amar Madani, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Daniel Sormanni et Christian Steiner: «Pour plus d'espaces de grillades aux abords des plans d'eau en Ville de Genève».

31 août 2023

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2022. La commission l'a étudiée lors de la séance du 4 avril 2023, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, et lors de la séance du 22 août 2023, sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque d'espaces aménagés permettant de faire des grillades en Ville de Genève, où seuls trois sites sont répertoriés aujourd'hui sur tout le territoire municipal;
 - le plaisir que constitue un bon barbecue en plein air pendant la période estivale;
 - les nombreux espaces idéalement situés aux abords des plans d'eau et actuellement inexploités comme dans le quartier de la Jonction et au quai du Seujet;
 - la simplicité et le faible coût d'aménagement d'espaces de grillades,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'identifier les endroits aux abords des plans d'eau situés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève où il serait possible d'aménager de nouveaux espaces de grillades,
 - une fois les sites identifiés, de soumettre plusieurs propositions à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Séance du 4 avril 2023

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, motionnaire

M^{me} Menétrey déclare qu'il y a peu de grils en Ville de Genève, ce qu'elle regrette. Elle mentionne qu'il n'y a que trois sites à l'heure actuelle et elle pense qu'il est regrettable de ne pas avoir plus d'espaces. Elle observe qu'à Yverdon une plancha a été installée au bord du lac et qu'à Préverenges de grands grils ont été établis. Elle pense que la solution de la plancha est une belle initiative qui pourrait prendre place sur le quai du Seujet. Elle évoque encore le Lignon qui bénéficie de quatre planchas qui ne nécessitent pas de charbon et qui proposent des ustensiles et des tables.

Elle propose que la commission se renseigne auprès du Conseil administratif pour savoir si d'autres lieux pourraient être envisagés.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il y a des différences de prix entre ces différentes installations.

M^{me} Menétrey ne s'est pas intéressée à cet aspect.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la gestion du nettoyage.

M^{me} Menétrey répond qu'au Lignon ce sont les usagers qui doivent nettoyer l'installation.

La commissaire demande si cela se passe bien.

M^{me} Menétrey acquiesce. Elle remarque, cela étant, que les planchas permettent d'éviter les déchets de charbon.

La commissaire se demande si de telles installations au Seujet ne risquent pas de générer des nuisances.

M^{me} Menétrey pense que le Conseil administratif pourrait déterminer des lieux pour ces installations.

Une commissaire demande comment fonctionne une plancha.

M^{me} Menétrey répond que les planchas fonctionnent avec le gaz ou l'électricité. Elle ajoute qu'à Yverdon ces installations restent en fonction durant trente minutes et s'éteignent au bout de ce laps de temps.

Un commissaire demande quelle est la durée de vie d'une plancha en libre service.

M^{me} Menétrey l’ignore.

Le commissaire remarque que le mot plancha n’apparaît pas dans la motion. Il observe que la seconde invite de la motion propose de soumettre les éventuels emplacements de grillades à la commission, ce qu’il ne comprend pas.

M^{me} Menétrey répond qu’elle n’aurait pas dû insérer cette seconde invite en effet.

Une commissaire déclare qu’il y avait de nombreuses pétitions il y a cinq ou six ans à cause des grillades très nombreuses dans le parc voisin de chez elle, et elle remarque que les fumées indisposaient de nombreuses personnes autant que la musique des utilisateurs. Elle craint que réinstaller des grils génère à nouveau de telles nuisances.

M^{me} Menétrey répond que ces anciens grils étaient bien plus petits et fonctionnaient au charbon. Elle ajoute qu’il faudrait ajouter également un règlement pour que les grillades se terminent à 22 h 30. Elle rappelle qu’il y a, quoi qu’il en soit, des rassemblements en été, grillades ou pas. Et elle trouve qu’il est dommage de pénaliser les familles à cause d’un risque.

La commissaire déclare que depuis que les grils ont été retirés du parc Trembley, ce dernier est devenu très calme et elle observe que les familles viennent y pique-niquer.

M^{me} Menétrey mentionne que les grillades sont très conviviales et elle regrette de pénaliser la population. Cela étant, elle propose de ne pas installer de grils dans tous les parcs.

La commissaire répond qu’il est vrai que la densité est telle à Genève qu’il est difficile de ne pas déranger des personnes.

Un commissaire rappelle qu’il suffit d’aller au Vengeron où se trouvent des grils au charbon devant la plage et il remarque que l’ambiance y est très calme.

Le président déclare habiter à côté du parc Trembley et il mentionne que les plaintes ont entraîné un déplacement des grils. Mais il mentionne que c’était le problème des déchets qui était vraiment ennuyeux.

Une commissaire acquiesce et déclare qu’il y avait huit containers de poubelles chaque matin et des problèmes avec des rats.

M^{me} Menétrey pense qu’il faudrait faire un essai avec un règlement affiché sur un site.

Le président déclare que l’existence d’un gril change complètement la dynamique des lieux et favorise les échanges.

Un commissaire mentionne qu’il ne faut pas mélanger les problématiques. Il remarque qu’il y a des jeunes dans tous les quartiers qui ne savent pas où se

réunir. Il ne pense pas qu'il y a un lien de causalité entre les grillades et ces problématiques.

Une commissaire doute que placer des grils sur le quai du Seujet ne suscite pas de réactions de la part des riverains.

M^{me} Menétrey répond qu'il n'y a rien sur ce quai et elle pense que cet espace pourrait faire l'objet d'un essai. Elle répète qu'il y a des nuisances partout.

La commissaire remarque qu'il y a des grils au chemin des Saules.

M^{me} Menétrey acquiesce.

La commissaire observe que cette offre ne suffit donc pas.

M^{me} Menétrey répond que la demande est importante. Elle se demande si des essais pourraient être menés vers la nouvelle plage.

Un commissaire répond que, de mémoire, les autorités avaient exclu dès le début la pose de grils sur la plage des Eaux-Vives.

M^{me} Menétrey se retire.

Discussion et votes

Une commissaire déclare qu'il y a des projets de grill dans le parc La Grange. Elle propose l'audition de M. Gomez.

Mise aux voix, l'audition de M. Gomez est acceptée par 9 oui (1 MCG, 1 Ve, 4 S, 2 LC, 1 UDC) contre 4 oui (2 Ve, 2 PLR) et 1 abstention (EàG).

Un autre commissaire propose l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis.

Mise aux voix, l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis est acceptée à l'unanimité, par 14 oui (1 MCG, 3 Ve, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 2 PLR, 1 EàG).

Séance du 22 août 2023

Audition conjointe de M. Alfonso Gomez, maire, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnés de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M. Gomez déclare que la Ville de Genève possède deux lieux pour faire des grillades, au parc La Grange et au parc Barton. Il mentionne que des problèmes

de sécurité et de déchets sont apparus ces dernières années. Il ajoute que de nombreux dégâts ont également été constatés, comme des arbres dont les branches sont coupées ou des débris de verre. Il remarque que c'est la raison pour laquelle ces lieux ont été limités tout comme la fréquence de leur utilisation. Il rappelle que la Ville a même reçu des pétitions du voisinage qui se plaignait des nuisances et de l'état des lieux, tant à Saint-Jean que pour le parc Bertrand. Il rappelle que le nombre de grils a augmenté lors de la dernière législature afin d'éviter que les gens apportent leurs grils portatifs qui abîment les gazons. Il observe donc qu'il n'est guère favorable à cette motion.

M^{me} Barbey-Chappuis déclare que son département partage la même opinion. Elle mentionne que si certains habitants apprécient se réunir autour de grillades, d'autres s'en plaignent en raison des nuisances olfactives et sonores, sans compter que certains venaient dans les parcs avec leur voiture pour y décharger leur matériel. Elle ajoute qu'il n'était pas rare que des bagarres éclatent pour l'utilisation de ces grils, ce qui a poussé le SEVE à engager des agents de sécurité privés. Elle pense qu'il est donc peu judicieux de développer ces grils.

M^{me} Barbey-Chappuis estime que si la Ville donnait suite à cette motion, il ne serait plus possible d'agir sur la problématique. Elle remarque que si des grils étaient installés sur le chemin des Saules, les odeurs monteraient à Saint-Jean au grand dam des habitants.

Questions des commissaires

Un commissaire demande pour quel périmètre a été envoyée une pétition.

M. Gomez répond pour le parc Bertrand et le Promeneur-Solitaire.

Le commissaire déclare que la motionnaire a évoqué les planchas électriques qui sont utilisées à Yverdon et il se demande si cette solution pourrait être acceptable.

M. Brunet déclare que ces installations ont un coût et fonctionnent avec des monnayeurs. Il ajoute que les nuisances demeurent, indépendamment des nuisances olfactives. Il remarque que les seules installations qui fonctionnent sont celles qui font l'objet d'une vraie structure dotée de toilettes. Il ajoute que les dégradations, cas échéant, sont très importantes. Il précise que cette solution a été étudiée en 2019.

Le commissaire se demande si la plage des Eaux-Vives pourrait abriter une structure de ce type.

M. Brunet répond que les différents services ont convenu qu'il ne fallait pas aller dans ce sens au vu des nuisances.

M^{me} Barbey-Chappuis déclare que les grils qui existaient au Promeneur-Solitaire rendaient inaccessible la place de jeux.

M. Gomez rappelle que les parcs sont considérés comme des lieux de repos.

M. Brunet précise que même la loi précise cet aspect.

Un commissaire rappelle qu'une pétition avait été étudiée pour le Promeneur-Solitaire; il se souvient qu'il y avait encore des grils au parc des Franchises. Il se demande ce qu'il en est à présent et si les grils existants vont être maintenus.

M. Brunet répond que les grils ont été arrêtés lors des canicules et déclare que le Canton a fait part de son souhait de retirer les grils du parc des Franchises.

M. Gomez ajoute qu'il n'y a pas de décision pour le moment de supprimer les grils existants.

Un commissaire se demande s'il y a des secteurs qui se prêteraient mieux à cette activité comme les Evaux ou le stade du Bout-du-Monde.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a à proximité du stade un plan de site et elle mentionne que contenir la situation représente déjà un enjeu important.

M. Gomez signale qu'il y a des grils aux Evaux, mais il rappelle que la Ville de Genève n'est pas propriétaire puisqu'il s'agit d'une fondation.

Un commissaire demande où se trouvent les grils du parc La Grange.

M. Brunet répond qu'ils sont en face du cèdre, à proximité de la buvette.

Un commissaire demande si les magistrats peuvent confirmer son sentiment qu'il n'est pas prévu de développer des espaces de grillades. Il se demande par ailleurs ce qu'il en sera si le Conseil municipal accepte cette motion puisque le Conseil administratif y est opposé.

M. Gomez répond que le Conseil administratif étudiera la question pour se déterminer s'il est possible d'y répondre partiellement. Il répète qu'il n'y a pas de volonté de diminuer les espaces existants tout comme il n'y a pas de volonté de développer de nouveaux espaces de cette nature.

Un commissaire évoque les pique-niques traditionnels et demande si l'occupation des parcs s'est accrue.

M. Gomez répond qu'il est clair que lors des périodes caniculaires les espaces verts ombragés et les accès à l'eau sont très sollicités. Il signale que pour limiter les déchets le mieux est d'entamer des campagnes d'information. Il remarque que la question est en cours de réflexion, notamment sur la réintroduction de gardiens de parc.

M. Brunet déclare que les parcs sans poubelles fonctionnent dans certaines villes comme en Allemagne, mais qu'il faut des centres de tri à leur sortie.

M^{me} Barbey-Chappuis mentionne que les changements climatiques entraînent un afflux de déchets sur l'espace public puisque les gens sortent plus tôt dans l'année. Elle rappelle qu'il y a vingt ans il était impossible de marcher sur les pelouses, contrairement à aujourd'hui.

Une commissaire demande s'il y a eu des problèmes avec des grils au parc Trembley et si le système des voiles a séduit la population.

M. Brunet répond par la négative.

M. Gomez ajoute que ces voiles semblent avoir été très appréciés et très bien utilisés.

Le président déclare que le bois des Frères est un site qui semble bien fonctionner et qui répond aux besoins de la population. Il se demande s'il n'y aurait pas un site sur les berges du Rhône pour développer un espace de ce type.

M. Brunet déclare que les rives du Rhône sont considérées comme des milieux naturels et il remarque qu'il est même impossible d'y installer des poubelles.

Le président ajoute que la motionnaire évoquait également le quai du Seujet.

M. Gomez imagine mal le quai du Seujet pour y installer des grils. Il ajoute qu'il lui posera la question.

Le président demande ce qu'il en sera de la pointe de la Jonction.

M. Gomez répond que ce sera un parc. Il ajoute que le site est en outre trop proche des habitations.

M^{me} Barbey-Chappuis et M. Kerguen se retirent.

Discussion et vote

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe regrette les interdits pesant sur les plaisirs populaires. Elle s'abstiendra.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe va refuser ce texte en cohérence avec ses prises de position sur les pétitions portant sur la même problématique.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que le débat n'est pas idéologique. Il ajoute que ces grils ont été testés et il mentionne que son groupe refusera cette motion.

Une commissaire du Centre déclare que son groupe s'opposera également à ce projet qui part d'une bonne intention compte tenu des nuisances générées par les barbecues à charbon. Elle souligne toutefois le besoin accru de la population de pouvoir se restaurer à moindre coût en plein air. Elle pense qu'il sera nécessaire de réfléchir à d'autres solutions.

Une commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe a entendu le magistrat et s'opposera à ce projet.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe refusera ce texte au vu des explications du magistrat.

Mise aux voix, la motion est refusée par 13 non (3 Ve, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 oui (MCG) et 1 abstention (EàG).